



HAL
open science

Tour d'horizon

Sébastien Marot

► **To cite this version:**

Sébastien Marot. Tour d'horizon. D'A. D'architectures, 2014, La France: un état des lieux, 225, pp.54-57. hal-03506051

HAL Id: hal-03506051

<https://hal.science/hal-03506051>

Submitted on 11 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

da

DOSSIER

La France : un état des lieux

PARCOURS

Jean-Christophe Quinton

RÉALISATIONS

Atelier Robain Guieysse

BNR

Fassio-Viaud

AAVP

Youssef Tohme

Avignon-Clouet

TECHNIQUE

Revêtements muraux/acoustiques



En couverture :
Foyer d'accueil de la Mie de Pain
©Sergio Grazia

SOMMAIRE N° 225 / AVRIL 2014

MAGAZINE

> PARCOURS

7 Jean-Christophe Quinton

> PHOTOGRAPHE

16 Alexander Gronsky,
symphonie pastorale en zone périphérique

> ARCHIVES

22 Trésors d'archives de la reconstruction

> POINT DE VUE

26 « L'architecture est aujourd'hui une parabole très forte,
car elle est un outil politique »
Un dialogue avec Amos Gitai

> LIVRE

32 Une bande dessinée sur Robert Moses,
le maître caché de New York

> LA QUESTION PRO

34 Une mission d'information sur la création architecturale,
pour quoi faire ?

> CONCOURS

36 Ceci n'est pas une infrastructure
Concours pour le pont Jean-Jacques Bosc à Bordeaux

> LES CHANTIERS DE L'OPPIC

48 Le Quadrilatère Richelieu : nouvelle bibliothèque des arts

DOSSIER

> LA FRANCE : ÉTAT D'INVENTAIRE

54 Tour d'horizon

58 Quels conseils pour quels territoires ?

62 Un diagnostic sans concession sur les conditions
de mutation du paysage français
68 Promouvoir et encadrer l'autoconstruction,
une vision de Serge Renaudie

RÉALISATIONS

72 Libre, inconditionnel et gratuit,
foyer d'accueil de la Mie de Pain, Paris XIII^e
80 Logements et résidence étudiante, Paris
86 « Durable » parce que simple,
immeuble de bureaux, ZAC de l'Hôtel-de-Ville, Pantin
92 Centre culturel de Gournay-en-Bray
98 Une architecture en corps à corps avec la nature,
Villa SC, Akoura, Liban
104 Le couloir hédoniste,
extension de résidence privée à Nantes

GUIDE

108 Innovation : tissu de briques,
la modularité de la céramique
112 Design : la métempycose du tréteau,
une stratégie de collection
117 Produits utiles
120 Dossier technique : murs intérieurs,
l'univers polymorphe des revêtements muraux
136 Les concours
139 Agenda

> QU'ES-CE ?

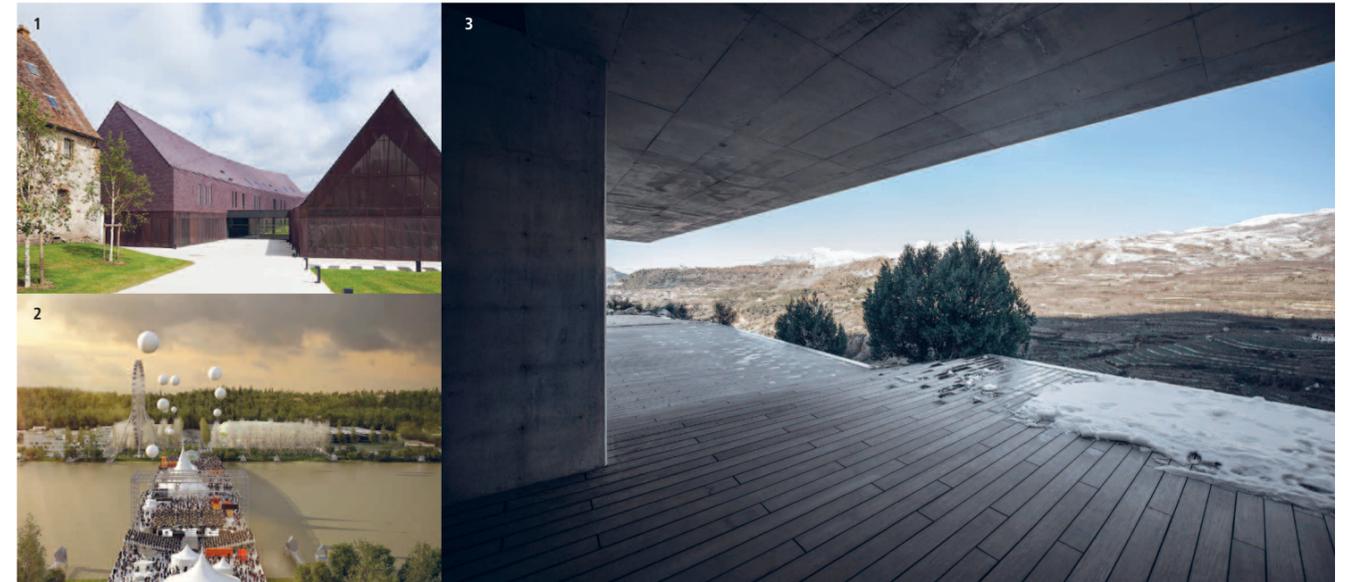
146 Mais à quel usage ce bâtiment est-il destiné ?

> AU SOMMAIRE DU PROCHAIN NUMÉRO

de « d'architectures » n° 226, mai 2014

Parcours : Guyard Bregman architectes urbanistes

Dossier : Tourisme et métropolisation



Ci-dessus :

1 - Centre culturel de Gournay-en-Bray,
par Vincent Parreira. © Luc Boegly.

2 - Projet proposé par Clément Blanchet et Rem
Koolhaas pour le pont Jean-Jacques Bosc à
Bordeaux. © OMA Clément Blanchet-Rem
Koolhaas.

3 - Vue depuis la maison réalisée par Y. Tohme,
à Akoura, au Liban. ©Leva Saudargaité.

ÉDITORIAL / LA CAMPAGNE DE FRANCE

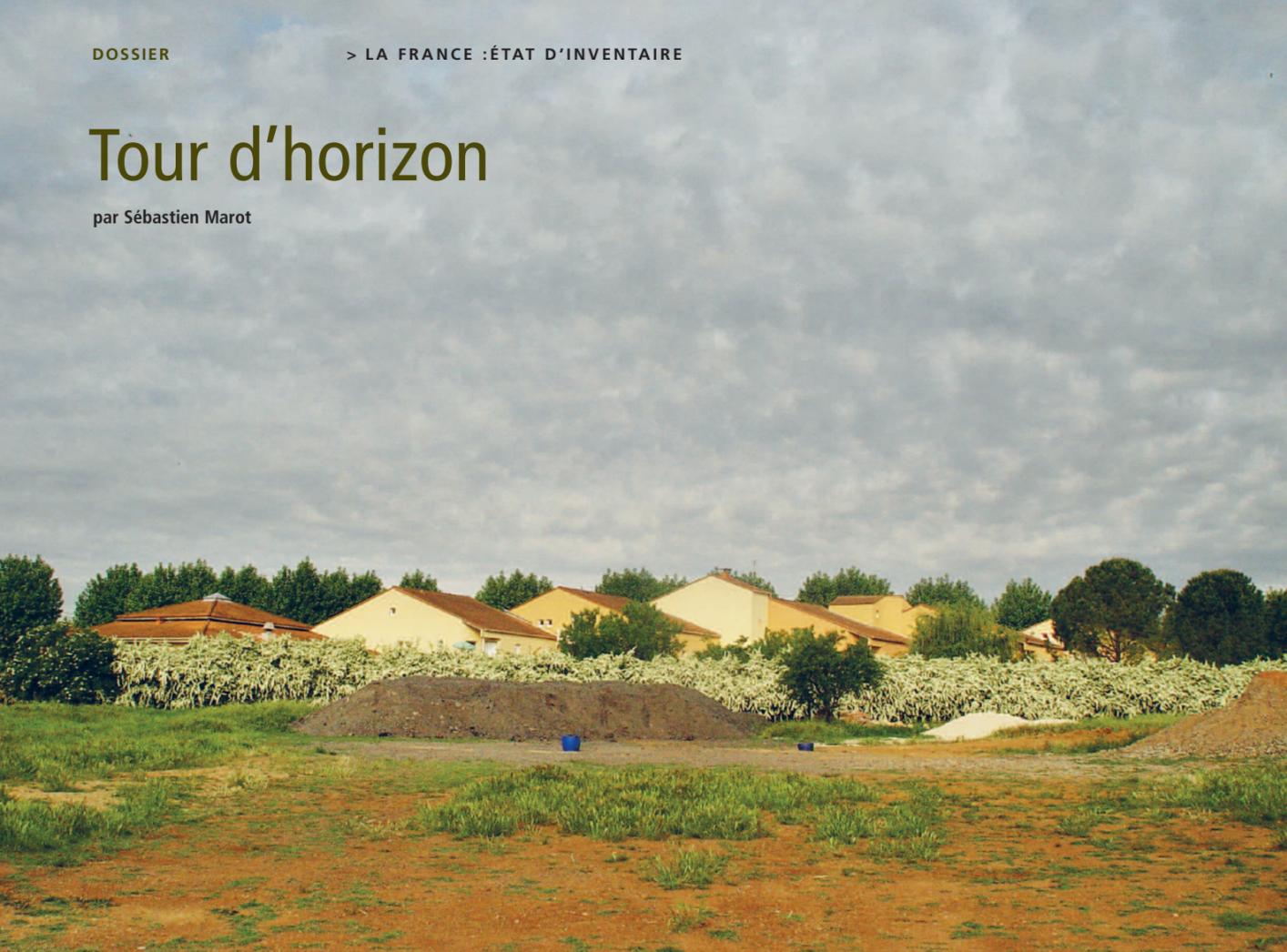
« La France moche » est devenu un sujet de débat des plateaux télé. Le terme peut être un slogan réducteur empreint d'une forme de mépris citadin, mais les médias ont besoin de ces caricatures pour intéresser leur public. Et tant mieux si les Français commencent à comprendre que ce sont moins les grands ensembles qui ont détruit notre paysage que des centaines de milliers de ronds-points, de lotissements, d'aménagements urbains ou de zones commerciales implantés au mépris, ou plutôt dans l'ignorance, d'une culture séculaire. Pour qui se soucie de paysage et d'architecture, voyager en France est devenu souvent éprouvant. Mais comment remédier à cette inexorable destruction ? Imposer architectes ou paysagistes dans chaque construction n'est ni possible ni souhaitable, d'ailleurs, certains d'entre eux feraient sans doute pire que ce qui est produit de manière vernaculaire. Le problème relève moins de la qualité architecturale des pavillons, supermarchés, hangars ou friches de bord de route que du choix de leur implantation, de leur relation au reste du bâti et de la manière avec laquelle ils s'inscrivent dans l'équilibre environnemental du territoire.

Des moyens ont pourtant été mis en place il y a longtemps pour remédier à cet appauvrissement : les CAUE, les Maisons de l'architecture et surtout le Corps des architectes-conseils de l'État. Les équipes qui animent aujourd'hui ces institutions ont toutes les compétences nécessaires pour remplir ce rôle. Mais quels pouvoirs leur est-il réellement accordé alors que, par ailleurs, leur légitimité est régulièrement remise en cause ? Sans doute faudrait-il que leurs compétences soient davantage mutualisées, mais si l'on veut prévenir les dysfonctionnements d'aménagement du territoire et préserver ou embellir nos paysages, il est urgent de leur donner davantage de moyens et de renforcer leur pouvoir. En d'autres termes, il faudrait admettre qu'ils sont des acteurs incontournables du développement économique. ■ Emmanuel Caille

d'ARCHITECTURES est un magazine libre et
indépendant de toute institution, Ordre,
entreprise du BTP ou groupe d'architectes.
Il est uniquement financé par
vos abonnements, la vente en kiosque
et l'apport des annonces publicitaires.

Tour d'horizon

par Sébastien Marot



Vers Draguignan, 2005.

Témoignage des travaux et des débats des architectes-conseils de l'État, le philosophe Sébastien Marot relève comment leur position privilégiée permet de brosser un portrait précieux au plus près de la réalité française contemporaine. Un constat alarmant par ce qu'il révèle de nos dysfonctionnements, mais qui montre à quel point le rôle de ces conseillers peut être déterminant lorsqu'il s'agit de répondre aux enjeux d'un développement plus harmonieux de notre environnement.

DES SITUATIONS DÉSARMANTES

De toute évidence, la montée en régime des préoccupations environnementales, liées à l'étalement urbain, à la consommation foncière, à la fin de l'énergie bon marché et à l'essoufflement manifeste des paris sur la croissance, se traduit dans la société en général, et dans le milieu des architectes-conseils en particulier, par une conscience de plus en plus aiguë du fait que le monde,

l'espace et les paysages sont finis, précieux et qu'ils devraient donc être ménagés. Même si ce n'est pas surprenant, j'ai été frappé de constater que les architectes-conseils, tous bâtisseurs par ailleurs, étaient assez unanimes pour affirmer que leur mission consistait notamment, et peut-être d'abord, à faire reconnaître et apprécier la richesse ou le potentiel de ce qui n'est pas bâti, en particulier là où l'agriculture et le tourisme ne confèrent pas au territoire une valeur économique qui lui permet de résister au mitage.

À travers des témoignages précis, et parfois édifiants, les architectes-conseils font part de leur inquiétude et même de leur sentiment d'impuissance devant les mécanismes qui gouvernent aujourd'hui la consommation des territoires : la spéculation foncière, l'opportunisme économique à court terme, et le découplage préoccupant de l'implantation des logements par rapport à celle

des emplois, des transports, des commerces et des services. S'en dégage l'impression fortement partagée que notre société ne dispose pas aujourd'hui d'une philosophie ou de stratégies claires dans ce domaine, et que, dans le contexte d'une « métropolisation » globale des territoires, où l'on ne sait plus distinguer si facilement ce qui est ville de ce qui est campagne, le maquis des réglementations contradictoires ne fait souvent qu'encourager la plus grande confusion.

LE POTENTIEL IGNORÉ DU DÉJÀ LÀ

Plusieurs constats convergent. Le premier concerne la difficulté, soulignée par tous, d'enrayer deux phénomènes concomitants : d'une part la progression à tout va des lotissements pavillonnaires, encouragée pas les mécanismes de l'entre-soi qui produisent la « ville émietée »¹ ; et de l'autre la déprise des centres-bourgs dans les zones rurales, ou la vacance des logements dans

QUI SONT LES ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT ? QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?

Le Corps des architectes-conseils de l'État est créé par Eugène Claudius-Petit en 1950. C'est la reconstruction, l'État exprime ainsi le besoin de conseils d'experts, souvent de grandes figures à l'instar de Fernand Pouillon, Bernard Zehrfuss ou Pierre Patout. Quelques décennies plus tard, les architectes-conseils de l'État jouent un rôle important auprès des Directions départementales de l'équipement qui assurent très souvent la maîtrise d'ouvrage déléguée pour bien des constructions publiques. Le rôle a changé aujourd'hui, où les conseils sont plus fréquemment sollicités sur des échelles territoriales en amont des opérations de construction. Roland Schweitzer, Pierre Lajus ou Jean-Pierre Watel en furent naguère. Les architectes-conseils de l'État ont une activité libérale. Ils sont recrutés par concours. Ils dépendent de trois ministères de tutelle : le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Ils sont affectés auprès des services déconcentrés que sont les Directions départementales des territoires et les Directions régionales des affaires culturelles. Leur lettre de mission est signée par le préfet. Chaque mission dure de cinq à sept ans, après quoi une nouvelle affectation est attribuée. Les vacations sont effectuées sur le terrain à raison de deux à trois jours par mois. Ce cadre et la durée des missions dans le département et la région assurent à la fois une bonne connaissance des territoires (c'est un conseil « incarné ») et une parfaite indépendance : les architectes-conseils n'ont pas le droit d'exercer une activité privée dans le territoire où ils effectuent leur mission publique. Ils complètent l'action des Conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) et des Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), ancrés de manière plus continue dans les territoires. Les avis sont consultatifs. Outre les conseils affectés aux territoires, plusieurs architectes-conseils ont une mission auprès des administrations centrales dans chacun des deux ministères. Ils font le lien notamment entre l'expérience collective du Corps et des questions plus générales traitées par les services centraux, comme par exemple l'évaluation et les perspectives d'évolution de la réglementation. ■ F.B.

Vers Montauban, 2010.



les petites villes. Même si le rôle des architectes-conseils consiste notamment à aider les élus à faire bien ou mieux ces lotissements, le sentiment général est qu'il s'agit surtout de « trouver une ou des alternatives au lotissement pavillonnaire », et d'abord de réparer la ville ou les villages, de réorganiser les périphéries. En somme, l'urgence consisterait donc d'abord à tirer parti de l'existant, ce qui suppose que des études sérieuses soient menées non seulement sur le « patrimoine », mais aussi sur le « potentiel » de ce qui est déjà là (et en particulier des centres-bourgs), c'est-à-dire sur sa capacité à muter localement pour accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux usages, et éviter de déplacer toujours ailleurs les problèmes.

LE DÉFICIT D'INGÉNIERIE URBAINE

Le deuxième constat, lié au précédent, est la nécessité d'un changement de regard sur la densité. Bien que ce changement soit en cours dans la société, beaucoup d'élus, même si tout les porte aujourd'hui à agir autrement, sont conscients du problème et ne demandent, explicitement ou pas, qu'à être aidés à accoucher de politiques plus responsables ou plus réfléchies en termes de valorisation de leurs communes et de leurs paysages. Nombreux sont les architectes-conseils qui organisent des promenades avec les élus, en promouvant des descriptions plus ou moins complètes des territoires communaux, ou en instituant la visite systématique des sites concernés par des demandes de droit à construire, ou convoités par des bailleurs. Mais toutes ces initiatives ont peu de poids au regard du déficit d'ingénierie urbaine, de structures, de procédures et de moyens pour conduire ces études, surtout dans les communes rurales qui en ont le plus besoin.

LES IMPASSES ET CONTRADICTIONS DU « PATRIMOINE »

Un troisième constat est le trop grand éparpillement, et parfois la contradiction mutuelle des institutions ou des services qui conseillent l'État et les communes en matière d'architecture, et la nécessité ...

1. Bien analysée par Éric Charmes, dans l'ouvrage *La Ville émietée*, aux Éditions Puf.

... que ces services (ABF, CAUE, paysagistes-conseils...) collaborent, ou se concertent en amont. Le sentiment général est que la rigidité des périmètres de protection, en interdisant aux communes de muter localement pour accueillir de nouveaux logements inventifs et agréables, pousse justement ces dernières à externaliser leurs problèmes et à miter leurs territoires. Trop souvent, cette conception étriquée du patrimoine est, dans les faits, l'alliée objective du laisser-faire pavillonnaire. D'où l'urgence d'élaborer en commun une philosophie du patrimoine à la fois plus complexe et plus relative, plus holistique et plus locale, plus prudente et plus dynamique, qui soit surtout plus attentive à la réalité actuelle des territoires et de leurs mutations : une philosophie qui permettrait de revitaliser les centres-bourgs au lieu de les vitrifier.

POUR UN RÉVEIL DE LA PROSPECTIVE

Mais la concertation en amont ne peut être le seul fait des architectes impliqués dans les rouages de l'État. Au-delà de cette nouvelle philosophie du patrimoine, les questions relatives au couplage du logement avec les emplois, les transports, l'énergie et

les services appellent une politique prospective des territoires qui engage l'État dans son ensemble, et qui réinterroge le rôle d'institutions telles que la Datar. L'actuelle confusion qui permet ici la déshérence et ailleurs la prolifération d'opérations plus ou moins incontrôlées, les situations inextricables qui résultent du conflit entre

LA RAPIDITÉ AVEC LAQUELLE LES TERRITOIRES SONT CONSOMMÉS N'A TROP SOUVENT D'ÉGAL QUE LA PRÉCIPITATION ET L'IMPROVISATION AVEC LESQUELLES SONT MENÉES LES ÉTUDES

des règlements pensés indépendamment les uns des autres paraissent traduire une absence de vision d'ensemble, un manque de programme, un défaut d'ambition, d'objectifs, et de hiérarchie claire des enjeux de l'aménagement, aux niveaux municipal, intercommunal, régional et national. Dans ce contexte, plusieurs déplorent les effets pervers, voire absurdes, sur le plan local, de certaines directives régaliennes, comme la loi SRU qui impose uniformément le même taux de 25 % de logements sociaux, aussi bien aux communes rurales d'une orbite métropolitaine qu'aux villes ou aux

périphéries déjà constituées. En somme, les architectes-conseils sont convaincus que le rôle de l'État est fondamental dans l'instruction de cette question du « où », à toutes les échelles évoquées, et en lien avec les préoccupations environnementales qui la rendent aujourd'hui si importante. Le malaise ressenti par certains dans l'exer-

cice de leur mission, le sentiment d'impuissance dont nous avons parlé, paraissent largement liés à cette absence de priorités politiques claires qui aideraient les institutions publiques à identifier les vrais terrains d'urgence et à s'assurer, au besoin, leur maîtrise foncière. La définition d'une philosophie et d'une politique du territoire plus consciente des enjeux, plus responsable, plus intelligente, plus dialectique et plus intelligible, à laquelle les architectes-conseils pourraient avantageusement participer en tant que témoins particulièrement informés des mutations en cours, les aiderait beaucoup à s'acquitter plus efficacement de leur mission de conseil local.

ESPACE/TEMPS

La rapidité avec laquelle les territoires sont consommés n'a trop souvent d'égal que la précipitation et l'improvisation avec lesquelles sont menées les études. Les architectes-conseils sont ainsi constamment amenés à sauter dans des trains en marche ou à faire leur possible pour rattraper des coups partis. Il apparaît donc indispensable de coupler la question du où (celle de l'espace, des sites et des territoires où construire) avec la question du quand (celle du temps, de la prudence et de la maturation). Exprimée *a minima*, la philosophie susceptible d'inspirer la mission des architectes-conseils pourrait être celle-ci : donner du temps à l'espace, et de l'espace au temps.

UNE CAMPAGNE DE MISSI DOMINICI

Le sentiment partagé par tous les architectes-conseils est que les conditions dans lesquelles les territoires évoluent et négocient



Montauban, 2010.

leur constructions aujourd'hui sont non seulement insatisfaisantes mais préoccupantes, voire inquiétantes : manque de moyens, précipitation, improvisation, absence de hiérarchie, inadaptation ou conflits des règlements ou des autorités, etc. Dans ce contexte d'assez grande confusion, il me semble que ce serait faire œuvre d'utilité publique que de décrire aussi clairement et précisément que possible ces situations et ces dysfonctionnements (sans écarter évidemment les exemples plus positifs) et de produire ainsi un portrait illustré de l'évolution des territoires dans la France d'aujourd'hui. Un portrait des situations construites (et des controverses qui les produisent) qui permettrait au public (et à l'État qui mandate les architectes-conseils) de mieux comprendre les enjeux et les effets des politiques qui président à leur évolution. En colligeant les témoignages de ses membres, le Corps des architectes-conseils

pourrait ainsi produire un rapport public, un livre qui décrirait, de façon aussi vivante et illustrée que possible, les problèmes que rencontrent aujourd'hui les villes, les villages et les territoires dans la délibération de leur futur. Le genre littéraire, documentaire ou cinématographique des voyages en France ou des témoignages locaux est assez en vogue aujourd'hui, mais souvent superficiel ou teinté de nostalgie, c'est-à-dire ignorant des mécanismes, désengagé des controverses politiques complexes qui produisent les situations décrites. Rares sont les observateurs suffisamment impliqués ou suffisamment attentifs pour entrer dans le concert des voix qui transforment nos territoires, et pour l'explicitier. Le réalisateur français Éric Rohmer avait pourtant donné l'exemple il y a vingt ans, avec *L'Arbre, le maire et la médiathèque*, et la Datar, dix ans avant avec son vaste portrait photographique du pays. À la croisée

de ces deux références, les architectes-conseils pourraient collectivement produire un état des lieux de la fabrique des territoires qui, en éclairant nos concitoyens sur les mondes que nous sommes en train de produire, ou de négliger, permettrait du même coup de dégager, sinon les articles d'une doctrine, du moins les linéaments d'une philosophie ou d'une prospective. Et je crois que dans la période de transition environnementale qui est la nôtre, nous en avons tous sacrément besoin. ■

Observatoire photographique du Parc naturel régional de la montagne de Reims, 2012.

